



**Réunion de Conseil Municipal**  
**Séance du 28 Octobre 2021**

Nombre

de Membres en exercice 15

Date de la convocation : le 22 octobre 2021

de Présents 14

de Votants 14

**L'an deux mil vingt-et-un, le vingt-huit octobre**, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué s'est réuni en assemblée ordinaire au nombre prescrit par la Loi, à la mairie de Grez-en-Bouère, sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-Pierre FOUCHER.

**Présents** : M. Dominique LUCAS, Mme Marie-Madeleine ROYER, M. Éric DONZALLAZ, Mme Nolwenn BOISSINOT (Adjoints au Maire), M. Gérard GOHIER, M. Patrick GERBEAU, Mme Nathalie GABILLARD, M. Damien PANNIER, M. Sylvain JONCHERAY, Mme Aurore LUCAS, Mme Mathilde LÉZÉ, M. Michel FOUCHER et Mme Céline BELLANGER.

**Absente excusée** : Mme Delphine HUGNET

**Secrétaire de séance** : Mme Marie-Madeleine ROYER

### **Demande d'autorisation de modification de l'ordre du jour**

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation :

- d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour : Décision Modificative Budgétaire : Budget Principal.

**Le conseil municipal accepte à l'unanimité** (13 voix POUR), d'ajouter ce point à l'ordre du jour.

### **Approbation du dernier procès-verbal**

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal s'ils acceptent le compte-rendu de la dernière réunion.

Monsieur Michel FOUCHER souhaite que soit précisé que Monsieur le Maire perçoit l'indemnité maximale prévue pour un maire d'une commune comptant une population entre 1 000 et 3 499 habitants, soit 2 006,93 € brut (51,6 % IB terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique) par mois.

*Arrivée de M. Damien PANNIER à 19h39.*

**VOTANTS : 14**

**POUR : 13**

**CONTRE : 1**

**ABSTENTION : 0**

Le procès-verbal est approuvé.



**DÉLIBÉRATION N°2021-09-30-01 Renonciation à l'exercice du Droit de Prémption Urbain – 3 Cité des Pelouses**

Monsieur le Maire donne connaissance de la déclaration d'intention d'aliéner reçue en Mairie le 28 septembre 2021 et adressée par Maître Ludovic MASSERON, Notaire à CHÂTEAU-GONTIER-SUR-MAYENNE, concernant l'immeuble cadastré section AD n°280 d'une superficie de 632 m<sup>2</sup>, et soumis au Droit de Prémption Urbain.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 14 voix POUR, DÉCIDE de renoncer au droit de préemption dont dispose la commune. Ce bien ne présente pas d'intérêt pour la commune.**

**DÉLIBÉRATION N°2021-09-30-02 Avenant n°4 à la convention d'utilisation des équipements sportifs communaux et intercommunaux par les Collèges**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ (14 voix POUR),**

- **ACCEPTÉ** les tarifs horaires suivants applicables à compter de l'année scolaire 2020/2021 :

- |  |                 |
|--|-----------------|
| ○ Stade simple ou plateau d'évolution extérieur :  | 4,68 € / heure  |
| ○ Stade pluridisciplinaire :<br>(Minimum un terrain engazonné, une piste d'athlétisme et des aires spécialisées) | 9,41 € / heure  |
| ○ Petite salle sans chauffage :  | 4,88 € / heure  |
| ○ Petite salle avec chauffage :  | 7,19 € / heure  |
| ○ Grande salle sans chauffage :  | 8,02 € / heure  |
| ○ Grande salle avec chauffage :  | 10,37 € / heure |
| ○ Piscine :  | 44,19 € / heure |

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°4 à la convention d'utilisation des équipements sportifs communaux et intercommunaux par les Collèges.

**DÉLIBÉRATION N°2021-09-30-03 Décision Modificative Budgétaire : Budget Bâtiment Multi-Services**

Une décision modificative au budget est nécessaire afin de prévoir les crédits pour la dépense suivante non prévue au budget primitif :

- remplacement d'un chauffe-eau dans le bâtiment multi-services par l'entreprise PELLOIN : 636,40 € HT.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ (14 voix POUR) :**

- **VALIDÉ** la décision modificative budgétaire suivante :



Crédits supplémentaires et virement de crédits

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-615228 : Entretien et réparations autres bâtiments	800,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6238 : Divers	800,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>1 600,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	800,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement</b>	<b>0,00 €</b>	<b>800,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
R-752 : Revenus des immeubles	0,00 €	0,00 €	800,00 €	0,00 €
<b>TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>800,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 600,00 €</b>	<b>800,00 €</b>	<b>800,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	800,00 €
<b>TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>800,00 €</b>
D-2188 : Autres immobilisations corporelles	0,00 €	800,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00 €</b>	<b>800,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>800,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>800,00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>0,00 €</b>		<b>0,00 €</b>

**DÉLIBÉRATION N°2021-09-30-04 Décision Modificative Budgétaire : Budget Principal**

Une décision modificative au budget est nécessaire afin de prévoir les crédits pour les dépenses suivantes non prévues au budget primitif :

- Renouvellement certificat de signature Monsieur le Maire : 198,00 € TTC
- Renouvellement certificat d'authentification secrétaire de Mairie : 240,00 € TTC

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ (14 voix POUR) :**

- **VALIDE** la décision modificative budgétaire suivante :

Virement de crédits

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D-020 : Dépenses imprévues ( investissement )	300,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 020 : Dépenses imprévues ( Investissement )</b>	<b>300,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-2051 : Concessions et droits similaires	0,00 €	300,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles</b>	<b>0,00 €</b>	<b>300,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>300,00 €</b>	<b>300,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>0,00 €</b>		<b>0,00 €</b>

**DÉLIBÉRATION N°2021-09-30-05 Adhésion et approbation des statuts du syndicat mixte E-Collectivités**

Compte tenu de l'intérêt pour la commune d'adhérer au syndicat mixte E-Collectivités pour la mise en œuvre des projets numériques, Le Maire vous invite à adopter les statuts joints à la présente délibération, et d'adhérer ainsi à la structure.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ (14 voix POUR) :**

- **ADOpte** les statuts du syndicat mixte ouvert à la carte dénommé « e-Collectivités »
- **DÉCIDE** d'adhérer à cette structure



- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de ce projet

#### **DÉLIBÉRATION N°2021-09-30-06 Élection d'un représentant au syndicat mixte E-Collectivités au sein du collège des communes**

Le Maire sollicite donc l'assemblée délibérante de la commune afin de procéder à l'élection de son représentant, appelé dans un second temps à procéder à l'élection des délégués au sein du comité syndical d'e-Collectivités.

Le Maire indique à l'assemblée qu'il :

- Se porte candidat pour représenter la commune.

Résultat du vote :

- **Monsieur Jean-Pierre FOUCHER ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés (nombre de voix obtenues : 14), est proclamé élu représentant de la commune.**

#### **DÉLIBÉRATION N°2021-09-30-07 Création d'un emploi permanent d'agent d'accueil à temps complet**

**Le Maire propose à l'assemblée :**

La création d'un emploi **d'agent d'accueil à temps complet** pour une **durée hebdomadaire de service à 35h00** à compter du **1<sup>er</sup> janvier 2022**. Cet emploi pourra être pourvu par un agent appartenant au cadre d'emplois des adjoints administratifs.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, 13 voix POUR et 1 voix CONTRE :**

- **ADOpte** ces propositions, ainsi que la modification du tableau des emplois et des effectifs.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondants aux emplois et grades ainsi créés sont inscrits au budget de la collectivité, chapitre 012.

Monsieur le maire est chargé de signer tous les documents relatifs à ce dossier et de procéder au recrutement.

#### **COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS**

Monsieur Michel FOUCHER, absent lors de la dernière réunion du Conseil Municipal, souhaite intégrer les commissions « Voirie », « Travaux » et « Urbanisme, Environnement ». Monsieur le Maire indique que ce sera mis à l'ordre du jour de la prochaine réunion de Conseil Municipal.

##### ▪ Scolaire / Petite Enfance :

Madame Marie-Madeleine ROYER, Vice-Présidente de la commission, informe le Conseil qu'une rencontre a eu lieu avec le personnel périscolaire. Madame Rozenn SANTANA a été désignée pour être responsable de l'Accueil périscolaire (Garderie, Restauration, TAP et Centre de Loisirs). Elle doit travailler sur un projet pédagogique pour que tous les agents travaillent de manière identique et permettre d'offrir un accueil de meilleure qualité.

Plusieurs visites surprises ont également été réalisées pendant le temps du repas.

##### ▪ Communication / Presse :

Madame Nolwenn BOISSINOT, Vice-Présidente de la commission, informe le Conseil qu'elle s'est réunie le 19 octobre 2021. Un point a été réalisé sur les différents moyens de communication déjà en



place. La commission a décidé dans un premier temps de remettre à jour le site internet de la commune et de l'utiliser pour diffuser les « informations générales ». Puis de créer une page Facebook pour y diffuser les « actualités ».

Un Flash Infos devrait voir le jour avant la fin de l'année.

Lorsque la commission sera en possession de toutes les informations nécessaires, elle travaillera alors sur la mise en place de l'application Intramuros.

Les prochaines réunions de la commission sont prévues :

- le 2 novembre à 18h30 : Focus page Facebook
- le 16 novembre à 18h30 : Focus Flash Infos
- le 30 novembre à 18h30 : Suivi de l'avancement de la mise à jour du site internet

▪ Manifestations / Fêtes / Animations :

Madame Nolwenn BOISSINOT, Vice-Présidente de la commission, informe le Conseil qu'elle se réunira le 4 novembre 2021 à 19h00.

▪ Finances :

Monsieur le Maire précise que la commission se réunira courant du mois de novembre 2021.

▪ Développement économique :

Monsieur Éric DONZALLAZ, Vice-Président de la commission, informe le Conseil qu'il a rencontré le boulanger ainsi que gérant du bar-tabac Le Royal Baobab.

Il ajoute qu'une réunion sera organisée avant la fin de l'année en présence de l'ensemble des commerçants.

▪ Urbanisme / Environnement :

Monsieur Éric DONZALLAZ, Vice-Président de la commission, informe le Conseil qu'il a rencontré Monsieur Pierrick SALLIOU, thermicien au GAL SUD MAYENNE et référent pour la commune. Son rôle est de conseiller la commune dans ses projets de travaux et de l'assister dans l'obtention des aides.

Lors de cet entretien il a également présenté les consommations énergétiques par bâtiment. La salle des sports et le restaurant scolaires sont les bâtiments les plus énergivores de la commune.

▪ Voirie :

Monsieur Dominique LUCAS, Vice-Président de la commission, informe qu'elle s'est réunie le 13 octobre 2021 afin notamment de faire le point sur le budget 2021 alloué à la voirie.

Il expose que deux entreprises ont été retenues dans le cadre du marché de voirie avec la Communauté de Communes du Pays de MESLAY-GREZ : CHAPRON pour la partie « Travaux d'enduits d'usure » et PIGEON TP pour la partie « Travaux d'enrobé ».

Il ajoute qu'une commande de panneaux doit être passée afin de pouvoir clore le dossier de l'adressage. Un état des lieux sera réalisé afin de voir si des panneaux signalétiques manquent.

Deux devis ont été reçus concernant l'élagage : un de l'entreprise COULON et un autre de l'entreprise LEBLANC.

▪ Travaux :

Monsieur Dominique LUCAS, Vice-Président de la commission, informe qu'elle s'est réunie le 13 octobre 2021 afin notamment de faire le point sur le budget 2021 alloué aux travaux.

- Sécurisation accès clocher : 2 devis demandés. Une seule entreprise a répondu, EROM 53 pour un montant de 8 639,36 € TTC (2 échelles de 5 mètres avec une plateforme). Pas de réponse de l'entreprise ARTECH.
- Travaux de rénovation du logement 31 rue Bel-Ebat : 2 devis de nettoyage, SPID ANJOU pour un montant de 856,80 € TTC et un de ABER PROPRIÉTÉ pour un montant HT de 835,00 €.



Monsieur Dominique LUCAS précise que 2 à 3 devis seront demandés pour la peinture, la plomberie (remplacement baignoire en douche, lavabo, évier, WC...) et l'électricité.

- La baignoire du logement situé au 35 rue Bel-Ébat va être remplacée très prochainement par une douche.
- Problème d'aération dans les logements Bel-Ébat : Monsieur Dominique LUCAS expose qu'une VMC à capteur d'humidité va être installée dans le logement situé au 41 rue Bel-Ébat. Il servira de test.
- Projet Ecole : il est à retravailler. Le coût est élevé et aucune subvention n'a été demandée. Une réflexion peut être lancée sur une réhabilitation des toilettes extérieures et sur un projet en globalité (dortoirs, motricité...).

## DIVERS

La prochaine réunion de Conseil Municipal aura lieu le 25 novembre 2021 à 19h30 à la mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H11.

Affiché le

**Le Maire,  
Jean-Pierre FOUCHER**

